

Festivités du 14 juillet

Samedi 14 juillet :

Concours de pêche de 9 h 00 à 11 h 30.

12 h 00 : pot offert par la mairie aux participants. Et si le soleil est présent, n'hésitez pas à apporter votre pique-nique. Des aires aménagées à cet effet vous attendent.



23 heures : FEU D'ARTIFICE à l'étang de Changy. N'oubliez pas votre précieuse lampe torche pour le retour aux voitures.

Services Médicaux

Les médecins de Varennes-Changy

Docteur Gilles JANVIER :

9 Place du Mail

☎02.38.94.53.75

Docteur Adela RUSU

2 Rue du Porteau

☎02.38.87.04.69

Les infirmières de Varennes-Changy

2 rue du Porteau

☎02.38.94.58.56

La pharmacie des Meaux Prés

20 Rue de Nogent à Varennes-Changy

☎02.38.94.52.12



Le week-end : le samedi de 12 h à 24 h et le dimanche de 8 h à 24 h à la maison médicale de l'hôpital de Montargis sinon aux urgences

☎02.38.95.91.11

Pompiers : ☎18

Gendarmerie de Lorris : ☎02.38.94.07.25 ou ☎17 en cas d'urgence

SAMU : ☎15

Bref de VARENNES

Le Mot du Maire.

Après une longue période électorale où le pays a changé de cap, j'attends de voir ce qui va se passer. L'activité municipale bat son plein, je n'aborderai ici que quelques sujets, les autres sont développés à l'intérieur de ces pages.

Les taux d'imposition stables depuis longtemps mais devenus trop bas et la nécessité de dégager une marge budgétaire ont amené le Conseil Municipal à voter une hausse de la masse fiscale prélevée. Cependant, nous restons sous la moyenne départementale avec nos impôts ou nos tarifs. J'en prends pour exemple le prix plancher de l'eau et de l'assainissement dorénavant fixé par le Conseil Général à 1,15 €/m³ et 1,30 €/m³ HT et hors redevances pour accéder aux aides.

Le Conseil Municipal a opté pour la transformation de l'ancienne salle polyvalente en salles de classes et de réunion et entériné la réalisation simultanée du regroupement scolaire et du nouvel accès pour des impératifs de sécurité. Maintenant, nous devons boucler le dossier dans des limites financières supportables. Le recours à l'emprunt s'avère nécessaire d'autant plus que les subventions sont réduites. Pas de délai annoncé tant que le permis de construire n'est pas délivré mais je suis optimiste quant à la faisabilité à court terme.

Le terrain d'extension du cimetière est acquis, place aux études et à l'aménagement de l'espace funéraire. La défense incendie devrait être bientôt améliorée rue de la Golotte. Pas de nouvelle information concernant l'antenne relais ou le champ éolien, sujets sensibles gelés durant la période électorale.

Côté Communauté de Communes, deux projets sont en vue mais une priorité sera bientôt définie entre la Maison Médicale de Santé Pluridisciplinaire et le Pôle Sportif et Culturel à Lorris. J'attends aussi de savoir si une voirie communale transférée sera traitée cette année, cela dépendra du résultat du marché public lancé. Le centre aéré est reconduit à Varennes-Changy et Pôl'Ado est en quête d'un local pour rouvrir sur la commune.

Dernier point que j'évoquerai, le ramassage des ordures ménagères. Vous aurez bientôt une réunion publique d'information du S.I.C.T.O.M. de Châteauneuf pour vous expliquer la nouvelle Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en 2013, intégrant le nombre de ramassages et le volume déposé. Sachez que vous aurez des poubelles munies d'une puce électronique et adaptées à votre foyer distribuées dès l'automne.

Bonne lecture. Bonne et agréable période estivale, bonnes vacances à tous les Varennois et Varennoises.

Jean-Marie CHARENTON

N° 16

Juillet 2012

Le coin de nos associations



Club des Loisirs

Reprise des rencontres hebdomadaires le mardi 18 septembre, jeux et loisirs créatifs.

Manifestations prévues :

- Le 23 septembre : les PUCES de FRIPPES avec défilé de mode salle ESCALE
- Le 24 octobre : sortie CABARET à Montargis
- Le 18 novembre : repas DANSANT Salle ESCALE
- Le 23 novembre : spectacle Le LAC des CYGNES au Zénith d'Orléans, places disponibles. L'entrée et l'aller-retour en car au départ de Varennes-Changy : 52 €

- Le 9 décembre : GRAND BAL COUNTRY Salle Escale

L'assemblée générale du Club aura lieu le mardi 20 novembre

Goûter bûche de Noël le 18 décembre—galette des rois le 8 janvier

Rencontre inter-clubs belote, loto et tarot selon le calendrier.

Prévisions de sorties : repas à l'école hôtelière, Paris Bateau-Mouche, repas et spectacle de chansonniers, croisière sur le Rhin et en Moselle en 2013.

Chorès Varennes



À partir de septembre, les cours de danse modern jazz reprendront le mardi et le jeudi.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner à Marie - Jean AUJOUANNET au 06.16.06.03.88 ou attendre la rentrée où toutes les informations seront précisées.

Comité des fêtes

17ème BROCANTE d'été le dimanche 5 août

Au programme de cette fin d'année :

Soirée dansante Années 80 le samedi 6 octobre

Loto le samedi 3 novembre

Rappels de civisme

► Les pompes de la station d'épuration ou des postes de refoulement sont souvent hors d'usage en raison des lingettes pour bébés et des protections féminines jetées dans les sanitaires. Même si l'indication « jetables dans les toilettes » est notée sur les paquets, il est préférable de jeter ces déchets dans le circuit des ordures ménagères.

► Pour toute création d'entrée charretière au dessus d'un fossé ou pour tout busage de fossé, il est obligatoire de faire une demande officielle pour une autorisation administrative et une vérification ultérieure de la conformité des travaux.

► Nous rappelons que l'entretien des entrées charretières et de leur abord (2 mètres de chaque côté) incombe aux riverains.

► L'utilisation de désherbant total sur les fossés publics est interdite afin d'éviter l'érosion des talus et leur affaissement. Nous rappelons que ces désherbants sont des polluants pour l'eau et sont toxiques pour la faune.

► Par arrêté préfectoral, les feux en plein air sont interdits dans le Loiret.



Informations budgétaires

Lors de l'étude des comptes de la commune, un chiffrage du coût réel des services communaux proposés aux administrés a été réalisé (résultat entre les dépenses et les recettes). S'il est de notre devoir de proposer des services nécessaires à la population, nous devons également trouver aussi les solutions les moins onéreuses à supporter par notre collectivité afin de les maintenir voire les développer. Au cours de cette analyse, deux postes ont particulièrement retenu l'attention du Conseil Municipal :

- **La déchetterie** : depuis 3 ans déjà, l'accès à la déchetterie est réglementé par le paiement d'une carte à 12€ valable pour 30 passages. Ce service coûte 15.000 € par an à la collectivité alors que chaque administré paye déjà ce service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) au SICTOM de CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE qui met à disposition une déchetterie complète à Lorris. Une réflexion de fond est à mener sur le maintien du service local.
- **La garderie** : ce service est proposé le matin de 7 h 00 à 8 h 50 et le soir de 16 h 30 à 19 h 00. Il coûte environ 28.000 € par an, la majeure partie des coûts est représentée par les frais de personnel, en effet 3 personnes sont affectées matin et soir à la surveillance des enfants. Rappelons que ces personnes sont des agents municipaux et non des éducateurs spécialisés. Vu le succès de ce service, les coûts de fonctionnement ont nettement augmenté et la commune va analyser les moyens de réduire ses coûts de fonctionnement.

A l'heure où la commune est confrontée à la restriction budgétaire et où elle recherche des moyens de financement et des solutions pour réaliser notamment le projet de regroupement scolaire et la sécurisation de l'accès aux écoles, l'opportunité de la réduction des coûts des services existants peut se révéler être une action intéressante afin de finaliser les projets en cours. Vous serez informés de l'évolution de ces réflexions.



ASV Ping-Pong

Reprise des entrainements enfants, adolescents et adultes le vendredi 14 septembre à 18 heures, salle sportive intercommunale, rue du Moulinet.

Cotisation annuelle inchangée : 40 € - Tarif dégressif par foyer

Tonic Gym Varennoise



Les cours reprendront à partir du lundi 10 septembre à la salle sportive rue du Moulinet.

Cours adulte le lundi soir et mercredi soir, cours sénior le mercredi matin
Tarif : 90 € pour 1 cours et 125 € pour 2 cours, 75 € pour les moins de 18 €
Randonnée pédestre le vendredi (nombre de places limitées, inscription sur liste d'attente) : 25 € pour les non-licenciés et 5€ pour les licenciés.

Renseignements auprès de Mme Dominique DUSSAULT (02.38.94.94.45), Mme Nathalie COURILLON (02.38.96.11.49), Mme Jeannine BERGER (02.38.94.53.80) et M. Christian MASSIAS pour les randonnées (02.38.94.53.50)



UCAV

Nous avons accueilli avec un pot de bienvenue :

- M. et Mme DELANOUE, Boulanger de Varennes
- M. et Mme BEZARD pour le Restaurant Le Dalmatie (anciennement « a la campagne »)

L'UCAV remercie tous les enfants qui ont participé à la chasse aux œufs de Pâques.

Nos prochaines manifestations :

- Dimanche 11 novembre 2012 : Forum de l'Artisanat
- Noël 2012 : Tombola

En attendant de vous revoir bientôt, nous vous souhaitons un bel été.

Expression libre

Cette année, dans le cadre d'une exposition au musée Girodet, la troupe s'est associée à un musicien et à une danseuse du Burkina Faso, pour conter aux enfants des légendes africaines.

Puis nous sommes allés à la rencontre du lycée Jeannette Verdier, pour créer son défilé théâtralisé, à la salle des fêtes de Montargis.

Actuellement, nous préparons un spectacle sur le thème de la folie quotidienne, dont une première version verra le jour à l'Alticiné de Montargis en Octobre.

Enfin, nous nous sommes décidés à créer un site web, qui sera opérationnel d'ici la fin de l'année.

Expression Libre est ouvert à toutes personnes désirant faire du spectacle.

Venez nous rejoindre le mardi soir à partir de 20 h 30 , salle sportive à VARENNES-CHANGY.

Contact : Alexandra BUSSY 06.31.60.85.41

"L'Ecole en Fête"

L'Association « L'école en Fête » organise son 3ème Vide Ta Chambre (vente de jouets, articles de puériculture, vêtements enfants), le dimanche 25 novembre de 9 h 00 à 17 h 00 à la salle culturelle Escale.

La vie locale

Repas des cheveux blancs

Le banquet annuel des Cheveux Blancs aura lieu le dimanche 16 septembre à la salle socioculturelle ESCALE. Offert aux personnes de 70 ans dans l'année et plus, sur invitation, accessible mais payant pour leurs conjoints, compagnons et conjointes, compagnes de moins de 70 ans.

Les inscriptions seront à faire en mairie dès le mois de juillet. Si vous ne recevez pas votre invitation personnelle, n'hésitez pas à vous faire inscrire en Mairie. Un minibus sera mis à disposition pour un transport collectif, inscription en Mairie pour réservation.

DIVERS :

► La population au 1^{er} janvier 2012 est officiellement de 1.568 habitants.

► Un expert a été nommé par le Tribunal Administratif pour les désagréments constatés sur le parking de la salle ESCALE.. Des réunions entre experts se succèdent afin que la Commune puisse intervenir rapidement sur les derniers défauts constatés et dangereux. L'expert judiciaire de GROUPEAMA (représentant notre assurance) était aussi présent lors de l'expertise du 3 mai 2012. Un arrêté interdisant la circulation des piétons sur la voirie lourde et réglementant la vitesse des véhicules a été pris afin de pas accentuer les désagréments.

► Jurés d'Assises 2013. Le Conseil a procédé au tirage au sort des 3 jurés d'après la liste électorale. Mme Ginette FAIRY épouse BOUSSANGE, M. Pierre CHASSERAU et M. Johnny CHAPEAU ont été désignés.

► Une dotation de 1.969 € a été allouée à la Commune au titre des amendes de police relative à la circulation routière. Cette somme sera reversée à la Communauté de Communes car elle concerne les travaux des routes de la Cour-Marigny et de la Grand' Cour transférées à l'organisme communautaire.

► Les travaux de remise à niveau de la signalisation, route de la Grand' Cour, sont retenus pour une présentation au titre des amendes de police. Les travaux s'élèvent à 5.060 € HT.

► Concernant la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) du Chemin vert, la délibération prise le 10 septembre 2010 ne peut être applicable dans sa forme car elle ne concerne qu'un côté du Chemin Vert et doit être complétée. En effet, il est obligatoire de prendre en compte les deux côtés, même si les terrains ne sont pas constructibles (entre 60m et 100 m de part et d'autre de la voie). Le Conseil retient une profondeur de 60 m. La surface impactée par la PVR est d'environ 16.320 m² ce qui amène à fixer la PVR à 5.68 € par m² au lieu de 10.82 € précédemment.

► Suite à la fermeture de la maison des jeunes et à la demande du chef de corps de VARENNES-CHANGY, le Conseil Municipal a accepté d'intégrer les locaux de ladite maison des jeunes à la caserne des pompiers.

► L'Etat pouvant subventionner à hauteur de 2.000 € l'acquisition d'un radar pédagogique dans une des deux zones accidentogènes de la commune, le Conseil a accepté d'installer un radar pédagogique , rue de Nogent, à environ 20 m de la rue du Porteau.

► L'ensemble modulaire à usage de classe est en location depuis 2008 et le contrat arrive à échéance le 31 octobre prochain. La Société de location propose de céder l'ensemble pour une valeur de 24.220 € HT. Le chiffrage sera diffusé auprès de la Communauté de Communes de Lorris pour une utilisation éventuelle lors de l'accueil de loisirs.

► La Société Atlantique Etudes chargée du projet d'élargissement de la zone d'abattage sur la ligne électrique 225 KV Villemendeur Glacière a informé le Conseil des repérages effectués et des expertises des arbres et bois susceptibles d'être coupés. La Commune percevra une indemnité de 3.493 €. Les travaux seront effectués par la société RTE-GET Sologne.

BUDGET :

► Fixation des taux d'imposition : Le produit attendu, si les taux ne sont pas augmentés, est de 414.170 €. Compte tenu des investissements réalisés ces dernières années et qu'aucune augmentation des taux n'a été effectuée depuis plus d'une quinzaine d'années, le Conseil a décidé de réaliser une augmentation de 10 % du produit attendu. De ce fait, les taux votés deviennent : 10,53 % la taxe d'habitation au lieu de 9,57 % (moyenne départementale = 23,06%), à 16,37 % pour le foncier bâti au lieu de 14,88 % (moyenne départementale = 26 %) et 54,85 % pour le foncier non bâti au lieu de 49,86 % (moyenne départementale = 44,29 %).

► Proposition DEXIA de transformation d'un emprunt en Franc Suisse en Euro : un emprunt de 570.000 €, en franc suisse a été contracté auprès de DEXIA en 2003. Le taux de Change était alors de 1.4608. Depuis 2011, le taux de change est passé à 1.2987 puis 1.20, générant ainsi une perte de 8.119,20 € sur 2 ans alors que le gain avait été de 11.296,92 € entre 2003 et 2010. L'établissement bancaire a fait 3 propositions de refinancement en € afin de limiter les pertes de change en se basant sur un taux de change actuel de 1.2055. Le tableau d'amortissement actuel a été réévalué avec ce même taux de change. Vu le peu de différence entre chaque solution et la réévaluation de l'emprunt, le Conseil n'a, pour l'instant, pris aucune décision. Le taux de change est surveillé afin de relancer l'établissement bancaire pour de nouvelles propositions.

► Extension du cimetière : après la sollicitation de 4 banques, l'emprunt nécessaire à l'achat du terrain a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour 120.000 € sur 10 ans au taux de 4,58 %. L'indemnité due à l'exploitant s'élève à 2.851,84 €.

► Le compte administratif 2011 de la Commune a été voté avec un excédent de clôture de 323.935,59 € en section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 228.116,60 €.

► Le budget primitif de la commune a été voté pour un montant en section de fonctionnement de 1.130.892 € et en section d'investissement de 552.696 €.

► Suite aux nouvelles modalités relatives au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, la commune percevra une somme de 61.588,68 €.

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

La Poste a revalorisé la dotation attribuée aux Communes pour le fonctionnement des Agences Postales Communales soit 1.095 € par mois au lieu de 1.070 €.



Accueil de loisirs

Pour la deuxième année, l'accueil de loisirs est organisé par la Communauté de Communes de Lorris du lundi 9 juillet au vendredi 3 août dans les locaux scolaires de VARENNES-CHANGY.

Directrice : Isabelle LACOUR,

Directrice Adjointe : Lucienne MERANGER

Animateurs : Alice VALLOT, Mathieu FOUQUENET, Pierre GABEL, Sarah CHBIHI KADDOURI.

Sorties prévues : Ambiances et bambous à Faverelles, Pole des étoiles à Nançay, Forêt des Fées à Conflans et le parc d'Orval.

Piscine tous les vendredis matins

Centre d'échanges internationaux

CEI est une association loi 1901 qui recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Pour tout renseignement, contactez le responsable local :

Mme Catherine RIGAL

32 Rue de Chatillon

45290 LES CHOUX

Tél : 06.09.91.82.46

Courriel : rigal.catherine@libertsurf.fr Web : www.cei4vents.com

Permanence du Conseiller Général

Monsieur Denis GODEAU, Conseiller Général du Canton de Lorris, tiendra une permanence en Mairie de VARENNES-CHANGY, le premier samedi matin de chaque mois, à partir de début septembre de 9 h à 11 h 30, avec ou sans rendez-vous.

Calendrier des permanences 2012 : 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre.

Les sujets et les questions relatifs aux domaines de compétences du Conseil Général du Loiret pourront être abordés individuellement.

Contact Conseiller Général : 06.45.61.01.31 ou 02.38.94.17.74.

Mail : denis.g45@wanadoo.fr

Brèves Municipales

COMMUNAUTE DE COMMUNES

► Convention pour le groupement de commandes concernant la réalisation de diagnostic accessibilité. Le Conseil a émis un avis favorable à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lorris afin de réaliser des diagnostics d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (1er à 5ème catégorie) et des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

► Rattachement d'une commune à la Communauté de Communes du Canton de Lorris. La demande de rattachement de la Commune de Châtenoy à la Communauté de Communes du Canton de Lorris émanant de la Préfecture a été acceptée par le Conseil.



TRAVAUX DIVERS

► Suite à la signature de la convention de mise à disposition de terrains concernant les aires de jeux et de détente, les travaux ont débuté route de Montargis.

► Les travaux de menuiserie du logement communal, sis rue d'Ouzouer, ont été effectués par l'entreprise BOIS SERVICE pour 5.755,90 € TTC.

► Le projet de restauration de lavoir a été abordé. Le chiffrage est estimé à 7.646,59 € TTC. Il est prévu de réaliser les travaux en partie par les moyens communaux et/ou avec l'aide de bénévoles. Suite à la demande de subventions faite auprès du Conseil Général, en raison de l'absence de consultation de cabinet d'architecte, il est demandé à la commune de réaliser une présentation historique de l'édifice.



ECOLE

► L'inspecteur académique a décidé la fermeture de la 8ème classe à la rentrée prochaine. Un poste d'ATSEM sera donc supprimé à la rentrée prochaine. Le contrat de l'agent ne sera pas renouvelé.

► classe de découverte : les enfants de CP et CE1 sont partis à ANOST du 16 au 21 avril 2012.

EAU ET ASSAINISSEMENT

► Une enquête publique sur le S.A.G.E. Nappe de Beauce a eu lieu du 23 janvier 2012 au 9 mars 2012 concernant le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés. A l'annonce de cette enquête, le Conseil avait émis un avis défavorable à ce projet considérant que la Commune n'avait pas les mêmes critères hydrogéologiques. Cependant, dans son rapport relatif au projet SAGE de la nappe de Beauce, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

► Le Compte Administratif du service « Eau et Assainissement », voté à l'unanimité, dégage un excédent d'investissement de 73.006,69 € et un excédent d'exploitation de 17.442,71 €. Le déficit des restes à réaliser d'investissement s'élève à 14.750 €.

► Le budget primitif « eau et assainissement » a été voté pour un montant de 288.350 € en section d'exploitation et de 300.971 € en section d'investissement.

► Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du Service des Eaux, un emprunt de 120.000 €, sur 10 ans au taux de 4.33%, a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts dans le but de financer la fourniture et la pose des nouveaux compteurs.



EGLISE

► L'indemnité pour le gardiennage des églises communales est fixée à 474,22 € pour un gardien résident et à 119,55 € pour un gardien non résident. La Commune n'ayant plus de gardien résident a décidé d'octroyer 354,67 € au groupement paroissial qui entretient l'église.



FESTIVITES :

► Le feu d'artifice du 14 juillet a été choisi pour un montant similaire à celui de 2011, une indemnité supplémentaire de 200 € sera versée à l'artificier. Le feu d'artifice sera tiré le samedi 14 juillet à 23 h 00 à l'étang communal. Un concours de pêche aura lieu samedi matin 14 juillet.